

**Municipalité de
Saint-Camille-de-Lellis
Province de Québec**

Une assemblée régulière du Conseil Municipal de Saint-Camille-de-Lellis tenue suivant la loi le 6^e jour de février 2012, à 19h30 heures à la salle du conseil municipal.

1.0 et 2.0 Après la prière d'usage, ce fut l'appel des présences, et il est constaté la présence des conseillers suivants:

**M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin;
M. Jocelyn Pouliot;**

**Absents : M. Adélarde Couture, Maire
M. Richard Pouliot.**

Tous formant quorum de cette assemblée sous la présidence de **M. Serge Boutin, maire suppléant.**

La Secrétaire-Trésorière & Directrice Générale, Mme Nicole Mathieu est présente;

3.0 ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE** l'on accepte
l'ordre du jour tel que lu et présenté;

ADOPTÉE,

- 1.- **Prière; Réunion du 6^e jour de février 2012**
- 2.- Appel des présences;
3. Acceptation de l'ordre du jour;
- 4.- Acceptation du procès-verbal du 9 janvier 2012;
- 5.- Suivi au procès-verbal;
- 6.- Acceptation des comptes à payer inscrits sur la feuille no.02-12;
- 7.- Résolution, demande de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;
- 8.- Résolution, nomination du chargé de projet, forêt de proximité;
- 9.- Résolutions, demande de subvention entretien du coupe-feu (chemin d'accès aux ressources);
- 10.- Résolution, adoption du rapport annuel sécurité incendie, par M. Pierre Morneau, chef pompier;
- 11.- Résolution, heures supplémentaires, chef pompier;
- 12.- Résolution, demande de subvention, Fête Nationale du Québec;
- 13.- Résolutions, édition 2012, Festi-Quad :
 - 13.1 Résolutions, demande de commandite, comité Festi-Quad;

- 13.2 Résolutions, demandes d'utilisation des équipements municipaux et autres;
- 13.3 Résolutions, fermeture de la rue Laliberté;
- 13.4 Appui moral de la municipalité, Festi-Quad, demande de commandite, Député Steven Blaney;
- 13.5 Appui moral de la municipalité, Festi-Quad, demande de commandite, Députée Dominique Vien;
- 13.6 Appui moral de la municipalité, Festi-Quad, demande de commandite, Caisse Populaire Desjardins;
- 14.- Résolution, renouvellement de notre entente juridique;
- 15.- Résolution, demande de subvention emploi-été Canada 2012;
- 16.- Résolution, fermeture de la rue Fournier, 26 février 2012, activité Plaisirs d'hiver;
- 17.- Résolution, renouvellement adhésion à titre de membre de Passion FM
- 18.- Résolution, Etchemins en forme, activité physique ou de nutrition à organiser;
- 19.- Résolution, formation, nouvelles obligations du directeur général;
- 20.- Résolution, autorisation CPTAQ, acquisition de parcelles de terrain, Ministère des Transports, projet route 204;
- 21.- Résolution, achat d'une scie à ciment;
- 22.- Résolution, demande du Comité du Patrimoine;
- 23.- Résolution, contribution, bibliothèque municipale;
- 24.- Résolution, contribution, Maisons Fleuries;
- 25.- Rapport des responsables de comités, des secteurs & du maire :
 - A-Membres des comités;
 - B-Voirie;
 - C-Incendie;
 - D-Aqueduc et égout;
 - E-Administration;
 - F-Maire.;
- 26.- Correspondance;
- 27.- Varia:
 - A) Résolution, autorisation TVQ;
 - B) Réunion publique VTT
 - C)
- 28.- Question(s) de l'assistance;
- 29.- Levée de l'assemblée;

Résolution numéro 17-02-12

4.0 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 JANVIER 2012

ATTENDU QU'IL y a dispense de faire lecture du procès-verbal;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal, et que les élus présents déclarent l'avoir lu, et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS, QUE le procès-verbal du 9 janvier soit adopté, et signé tel que présenté.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 18-02-12

5.0 SUIVI AU PROCES-VERBAL

Demande à la CPTAQ pour l'égout pluvial de la route 204

La directrice mentionne que le dossier suit son cours et devrait être accepté prochainement.

Séance publique sur le quad :

La séance publique se tiendra le 3 mars, à 13h30 à la salle paroissiale. Seront présents les membres du Club Quad, un représentant de la SQ, un représentant des assurances, et un représentant municipal.

6.0 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER 02-12

ATTENDU : la liste des comptes numéro 02-12 préparée par Madame Nicole Mathieu, g.m.a., directrice générale, en date du 9^e jour de février 2012 dans laquelle figure tous les comptes à accepter au montant de 84,390.95\$.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE le conseil municipal adopte les comptes mentionnés sur la liste 02-12 tels que présentés. Le total des comptes pour **FÉVRIER 2012 s'élève à : 84,390.95\$.**

QUE la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes inscrits sur la liste numéro 02-12.

	Feuille 02-12	
	Liste des comptes à payer	No. Chèque
	Janvier 2012 :	
1-	85,04 \$	Ch.1200009
2-	539,68 \$	Ch.1200010
3-	100,03 \$	Ch.1200011
4-	1 490,58 \$	Ch.1200012
5-	50,00 \$	Ch.1200013
6-	100,00 \$	Ch.1200014
7-	235,00 \$	Ch.1200015
8-	304,68 \$	Ch.1200016
9-	863,00 \$	Ch.1200017
10-	418,09 \$	Ch.1200018
11-	707,43 \$	Ch.1200019
12-	646,91 \$	Ch.1200020
13-	152,73 \$	Ch.1200021
14-	55,62 \$	Ch.1200022
15-	2 728,73 \$	Ch.1200023
16-	2 961,63 \$	Ch.1200024
17-	20 000,00 \$	Ch.1200025
	31 439,15 \$	
	COMPTES À ACCEPTER	No. chèque
	ASSEMBLÉE FÉVRIER	
18-	8 134,83 \$	Ch.1200026
19-	482,87 \$	Ch.1200027
20-	411,25 \$	Ch.1200028

21-	3,45 \$	Ch.1200029
22-	126,77 \$	Ch.1200030
23-	11,25 \$	Ch.1200031
24-	212,17 \$	Ch.1200032
25-	40,29 \$	Ch.1200033
26-	1 092,00 \$	Ch.1200034
27-	926,71 \$	Ch.1200035
28-	113,93 \$	Ch.1200036
29-	921,66 \$	Ch.1200037
30-	450,23 \$	Ch.1200038
31-	5,70 \$	Ch.1200039
32-	200,00 \$	Ch.1200040
33-	3 991,29 \$	Ch.1200041
34-	2 500,00 \$	Ch.1200042
35-	44,62 \$	Ch.1200043
36-	199,99 \$	Ch.1200044
37-	302,48 \$	Ch.1200045
38-	66,69 \$	Ch.1200046
39-	1 597,67 \$	Ch.1200047
40-	50,87 \$	Ch.1200048
41-	197,33 \$	Ch.1200049
42-	2 414,48 \$	Ch.1200050
43-	2 728,74 \$	Ch.1200051
44-	45,99 \$	Ch.1200052
45-	3 109,03 \$	Ch.1200053
46-	106,64 \$	Ch.1200054
47-	18,06 \$	Ch.1200055
48-	475,00 \$	Ch.1200056
49-	75,00 \$	Ch.1200057
50-	36,00 \$	Ch.1200058
	31 092,99 \$	Sous-total

GRAND TOTAL DES SALAIRES:	12 987,61 \$
----------------------------------	---------------------

	Liste des comptes à	No. Chèque
	Ajouter février 2012	
51-	5 741,84 \$	Ch.1200059
52-	12,00 \$	Ch.1200060
53-	122,46 \$	Ch.1200061
54-	525,35 \$	Ch.1200062
55-	370,82 \$	Ch.1200063
56-	20,09 \$	Ch.1200064
57-	1 160,46 \$	Ch.1200065
58-	55,19 \$	Ch.1200066
59-	96,44 \$	Ch.1200067
60-	418,67 \$	Ch.1200068
61-	347,88 \$	Ch.1200069
	8 871,20 \$	Sous-total
	84 390,95 \$: TOTAL

Je soussignée, Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale, certifie que la municipalité de Saint-Camille possède les fonds nécessaires au paiement des comptes du mois de FÉVRIER 2012.

Nicole Mathieu, Sec.-Trés. & Directrice Générale

Résolution numéro 19-02-12

7.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE SUBVENTION, AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis projette la réalisation de différents travaux d'amélioration du réseau routier municipal pour l'année 2012, selon la liste suivante :

- Rang 2, St-Joseph, Rang A et B, Route Edmond Blais, pose de gravier bleu pour 7300\$;
- Rang 2, St-Joseph, Route Edmond Blais, Rang A et B, ajout de ponceaux, et remplacement de ponceaux pour 2000\$;
- Rang 2, St-Joseph, Route Edmond Blais, Rang A et B, creusage de fossés pour 12,200\$;
- Rue Fabrique, direction rang 2 (asphaltage sur ± 1000 pieds) pour 38,500\$;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prioritaires pour la sécurité des usagers;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis possède 112.30 km de voie;

CONSIDÉRANT QUE le rue de la Fabrique mène au rang 2, qui donne accès à de nombreux chemins forestiers;

CONSIDÉRANT QUE le rang 2 compte de nombreuses résidences et chalets;

CONSIDÉRANT QUE le rang St-Joseph, rang 2, rang St-Joseph, Route Edmond Blais, rang A et B ont besoin de travaux pour en améliorer son égouttement;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande à notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, une participation financière au montant de 60,000\$ dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 20-02-12

8.0 RÉSOLUTION, NOMINATION DU CHARGÉ DE PROJET, FORÊT DE PROXIMITÉ

CONSIDÉRANT QU'au printemps dernier, dans son document « projet de forêt de proximité : Levier de son développement économique communautaire », la municipalité a identifié les options de développement qui pourraient être mises en réalisation si elle devenait gestionnaire de la forêt publique.

CONSIDÉRANT que le MRNF a identifié les principales rubriques à définir dans son exemple de canevas de soumission d'un projet de forêt de proximité.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis recevra du CLD des Etchemins une subvention maximal de 90% du coût réel du projet jusqu'à concurrence de 11,882\$ du Fonds de Diversification et de Développement de la MRC des Etchemins, et aussi une subvention de la SADC pour obtenir l'appui de la communauté pour la mise en œuvre de son projet et pour monter son dossier de candidature, démontrant les occasions d'affaires qu'elle entend réaliser et la viabilité économique de celles-ci.

CONSIDÉRANT QUE la préparation de son dossier de candidature nécessite plusieurs heures de travail ainsi que diverses recherches et validations.

CONSDIÉRANT QUE M. Marcel Vermette a déjà procédé la préparation **du** document de *travail sur la forêt de proximité en 2011 et qu'il est prêt à poursuivre pour les étapes suivantes.*

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille **confie à M. Marcel Vermette le mandat de piloter et monter son dossier de candidature pour l'obtention de son projet de forêt de proximité, selon les rôles et conditions définis dans le protocole convenu avec celui-ci.**

Le vote pour : M. Étienne Cayouette-Goupil;
Mme Thérèse Blanchet;
M. Marcel Bégin.

Le vote contre : M. Jocelyn Pouliot.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,

Résolution numéro 21-02-12

9.0 RÉSOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION ENTRETIEN DU CHEMIN D'ACCÈS AUX RESSOURCES

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis procède à chaque année à l'entretien du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu);

CONSIDÉRANT QUE ce chemin a toujours besoin de réfection et d'amélioration. Pour 2012 des travaux de nivelage et d'ajout de gravier sont prévus au calendrier;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Corporation Municipale de la Paroisse de Saint-Camille-de-Lellis demande au Ministère des Transports, une subvention de 1500\$ pour l'entretien d'une partie de 3.92 km du chemin d'accès aux ressources (coupe-feu).

QUE l'on demande au Ministère des Transports, de procéder à l'entretien des fossés sur une distance 3,92 km (creusage);

ADOPTÉE,

Résolution numéro 22-02-12

10.0 RÉSOLUTION, ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL, SCHÉMA DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, M. Pierre Morneau a présenté lors d'une réunion de travail son rapport annuel relativement au schéma de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport est conforme aux spécifications demandées par le responsable du schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille adopte le rapport annuel 2011 relativement au schéma de sécurité incendie, tel que présenté par M. Pierre Morneau, chef pompier de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 23-02-12

11.0 TEMPS SUPPLÉMENTAIRE – CHEF POMPIER

CET ITEM SERA DISCUTÉ LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE DE TRAVAIL.

12.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DE SUBVENTION, FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2012

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande de subvention dans le cadre du programme de la Fête Nationale du Québec 2012;

QUE l'on autorise la directrice générale, Mme Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille-de-Lellis.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 24-02-12

13.0 RÉSOLUTIONS DEMANDES DU COMITÉ FESTI-QUAD

13.1 Commandite Corporation Festi-Quad

CONSIDÉRANT le potentiel attractif de l'événement annuel du Festi-Quad et que l'attachement qu'il peut entraîner chez un certain nombre de visiteurs et touristes pour notre milieu;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, la température a eu un effet significatif sur la participation à l'événement, et par conséquent qu'elle a provoqué des pertes d'opération qui ont grevé les réserves financières de l'organisation;

CONSIDÉRANT que l'Édition 2011 du Festi-Quad a connu un franc succès;

CONSIDÉRANT que la municipalité a commandité financièrement la tenue de cet événement depuis la première année de sa réalisation;

CONSIDÉRANT que les administrateurs et administratrices de ladite corporation ont demandé à la municipalité un appui plus important pour la préparation et l'organisation de l'édition 2011 de l'événement, à savoir, d'une part, l'attribution d'une commandite financière comme par les années passées, et d'autre part, le prêt d'équipements, le paiement des frais d'épandage de calcium liquide et le nivelage de la piste, le paiement et l'ajout de sable au départ de la piste, le prêt du stationnement de l'édifice municipal et des locaux de l'édifice municipal pour la tenue de l'événement;

PAR CES MOTIFS, IL EST EN L'OCCURRENCE PROPOSÉ PAR MADAME THÉRÈSE BLANCHET APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) :

QUE la municipalité de Saint-Camille verse dès maintenant une commandite (2012) de 2500\$ pour permettre à la corporation Festi-Quad, de procéder à la préparation et aux réservations nécessaires à la tenue de l'événement;

ADOPTÉE,

Résolution numéro 25-02-12

13.2 Résolution utilisation des équipements municipaux et autres

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE l'on autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à utiliser les différents équipements appartenant à la municipalité, tels que : (bandes de patinoire, estrades, casse-croûte et autres équipements);

QU'un contrat de location du casse-croûte soit signé entre la Corporation Festi-Quad et la Municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte d'effectuer l'épandage du chlorure de sodium sur la piste de VTT;

QUE la Municipalité de Saint-Camille accepte d'effectuer l'ajout de sable au départ de la piste;

QUE tous les frais inhérents à la consommation d'électricité lors de la fin de semaine d'activités de la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants soient payés par la Municipalité;

QUE tout branchement électrique soit effectué par un professionnel (entrepreneur électricien), et au frais du Festi-Quad;

QUE l'on prête un local à l'édifice municipal pour l'utilité des membres de la Corporation Festi-Quad (responsable : M. Sébastien Talbot).

QUE l'on prête le stationnement de l'édifice municipal pour l'installation d'une tente du 14 au 18 juin 2012 pourvu que celle-ci soit assurée.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 26-02-12

13.3 Autorisation fermeture de la rue Laliberté

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la Corporation Festi-Quad et ses dirigeants, à fermer les rues Laliberté et Lapointe, le samedi 16 juin et le dimanche 17 juin 2012, de 9h à 17h.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 27-02-12

13.4 Appui moral de la municipalité à la Corporation Festi-Quad, et à sa demande de commandite, à notre député Steven Blaney

CONSIDÉRANT QUE nous avons une population régionale et provinciale importante qui a participé aux dernières éditions du Festi-Quad;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère un potentiel touristique important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012 du Festi-Quad représente un chiffre d'affaires de 60,000\$, pour environ 30 participants, et 1250 spectateurs.

CONSIDÉRANT que l'Édition 2011 du Festi-Quad a connu un franc succès;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on donne notre appui moral, à la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille, quant à une demande de commandite à notre député de Lévis-Bellechasse, Monsieur Steven Blaney, pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 28-02-12

13.5 Appui moral de la municipalité à la Corporation Festi-Quad, et à sa demande de commandite, à notre députée Mme Dominique Vien

CONSIDÉRANT QUE nous avons une population régionale et provinciale importante qui a participé aux dernières éditions du Festi-Quad;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère un potentiel touristique important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012 du Festi-Quad représente un chiffre d'affaires de 60,000\$, pour environ 30 participants, et 1250 spectateurs.

CONSIDÉRANT que l'Édition 2011 du Festi-Quad a connu un franc succès;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on donne notre appui moral, à la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille, quant à une demande de commandite à notre députée de Bellechasse, Madame Dominique Vien, pour un montant de 500\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 29-02-12

13.6 Appui moral de la municipalité à la Corporation Festi-Quad, et à sa demande de commandite, à la Caisse Populaire Desjardins

CONSIDÉRANT QUE nous avons une population régionale et provinciale importantes qui a participé aux dernières éditions du Festi-Quad;

CONSIDÉRANT QUE cet événement génère un potentiel touristique important pour notre milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'édition 2012 du Festi-Quad représente un chiffre d'affaires de 60,000\$, pour environ 30 participants, et 1250 spectateurs.

CONSIDÉRANT que l'Édition 2011 du Festi-Quad a connu un franc succès;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on donne notre appui moral, à la Corporation Festi-Quad de Saint-Camille, quant à une demande de commandite à la Caisse Populaire Desjardins, pour un montant de 1500\$.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 30-02-12

14.0 ADOPTION D'UNE RÉOLUTION, RENOUVELLEMENT DE NOTRE ENTENTE JURIDIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE l'on renouvelle notre entente « forfait juridique » consultation générale avec la Société d'Avocats Morency de Lévis. L'entente est pour l'année 2012.

Le coût de l'entente est 1200,00\$ (taxes en sus);

ADOPTÉE,

Résolution numéro 31-02-12

15.0 RÉOLUTION – DEMANDE DE SUBVENTION EMPLOI-ÉTÉ CANADA 2012

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Camille souhaite embaucher deux moniteurs de terrain de jeux et un journalier pour la saison estivale 2012;

PAR CE MOTIF, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille présente une demande dans le cadre du programme : « Emplois d'été Canada 2012 ».

QUE l'on autorise la directrice générale, Madame Nicole Mathieu, à présenter une demande, pour et au nom de la municipalité de Saint-Camille.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 32-02-12

16.0 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA RUE FOURNIER – PLAISIRS D’HIVER

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la fermeture temporaire de la rue Fournier, le samedi, 25 février et le dimanche 26 février prochains, de 13h à 16h, à partir du dépôt de matériaux secs jusqu’au rang St-Joseph pour la tenue de l’activité : « Plaisirs d’hiver – glissade ».

ADOPTÉE,

Résolution numéro 33-02-12

17.0 RÉSOLUTION, RENOUELEMENT DE L’ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE PASSION FM

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille renouvelle sa carte de membre à Radio Bellechasse, le coût d’adhésion est de 40.00\$ pour l’année 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 34-02-12

18.0 RÉSOLUTION, APPEL DE PROJETS, ETCHEMINS EN FORME

CONSIDÉRANT QU’Etchemins en forme nous offre la possibilité d’offrir des activités physiques ou de nutrition aux jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QU’Etchemins en forme nous alloue un montant 175\$ pour organiser une activité physique pour nos jeunes ;

CONSIDÉRANT QU’Etchemins en forme est prêt à défrayer les coûts pour l’animateur si la Municipalité souhaite organiser « La semaine de relâche en mars « 2012 » ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille demande à Etchemins en Forme une participation financière de 175\$ pour l’organisation de l’activité glissade, le dimanche, 26 février prochain ;

QUE l’on demande à Etchemins en forme de nous prêter un animateur pour l’organisation de la semaine de relâche en mars prochain.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 35-02-12

19.0 RÉSOLUTION, FORMATION, NOUVELLES OBLIGATIONS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, à suivre la formation: « Loi sur l'accès à l'information et les nouvelles obligations du directeur général » le 28 février au centre des Congrès Georgesville, à St-Georges. Le coût de la formation : 260.00\$ (taxes en sus).

ADOPTÉE,

Résolution numéro 36-02-12

20.0 RÉSOLUTION, AUTORISATION CPTAQ, ACQUISITION DE PARCELLES DE TERRAIN, MINISTÈRE DES TRANSPORTS, PROJET ROUTE 204

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis a reçu une demande du Ministère des Transports relativement au projet de réaménagement de la route 204, et à l'acquisition de deux parcelles de terrains localisés de part et d'autre de la route 204, à l'intérieur de la zone agricole.

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports dans le cadre de ce projet doit adresser à la CPTAQ une demande d'autorisation pour l'utilisation des parcelles de terrain à une fin autre que l'agriculture, à l'aliénation, et au lotissement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande touche des terrains zonés agricoles appartenant à MM. Georges Alexandre et Réal Lamontagne, et vise l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, à l'aliénation, et au lotissement du lot 22-P, rang 6, canton Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis, et la superficie est de 187,7 m²;

CONSIDÉRANT QUE la nécessité de remplacer un ponceau dans le projet de réaménagement de la route 204, à Saint-Camille-de-Lellis qui devrait avoir lieu lors de la prochaine saison estivale;

CONSIDÉRANT QU'UNE telle demande ne nuit en rien à l'agriculture de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet de réaménagement de la route 204 est crucial pour le développement de notre communauté locale;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille appuie la demande du Ministère des transports relativement au projet de réaménagement de la route 204, et à l'acquisition de deux parcelles de terrains localisés de part et d'autre de la route 204, à l'intérieur de la zone agricole, et demande à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture, l'aliénation, et le lotissement des parcelles de terrains zonés agricoles appartenant à MM. Georges Alexandre et Réal Lamontagne, lot 22-P, rang 6, canton Bellechasse, à Saint-Camille-de-Lellis, la superficie est de 187,7 m² pour cette demande.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 37-02-12

21.0 RÉSOLUTION, ACHAT D'UNE SCIE À CIMENT

IL EST PROPOSÉ PAR M. MARCEL BÉGIN, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille autorise l'achat d'une scie à ciment pour le service des travaux publics de la Municipalité de Saint-Camille. Le coût d'achat 1075\$ (taxes en sus) chez l'entreprise Maurice Brousseau de Ste-Justine.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 38-02-12

22.0 RÉSOLUTION, DEMANDE DU COMITÉ DU PATRIMOINE

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Patrimoine de Saint-Camille souhaite modifier sa façon de procéder pour la tenue de ses réunions régulières ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du Patrimoine de Saint-Camille veut tenir des réunions régulières par vidéo-conférence, conférence-téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à tous les membres de participer aux délibérations.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR M. ÉTIENNE CAYOUILLE-GOUPIL APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES) QUE la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis autorise le Comité du Patrimoine de Saint-Camille à modifier son règlement pour tenir ses séances régulières par vidéo-conférence, conférence-téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant à tous les membres de participer aux délibérations du Comité.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 39-02-12

23.0 RÉSOLUTION, CONTRIBUTION À LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Municipalité de Saint-Camille octroie une subvention de 3000,00\$ pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale pour l'année 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 40-02-12

24.0 RÉSOLUTION, CONTRIBUTION MAISONS FLEURIES

IL EST PROPOSÉ PAR MME THÉRÈSE BLANCHET, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE la Municipalité de Saint-Camille accorde une subvention de 1500\$ au Comité Village Fleuri pour l'année 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 41-02-12

25.0 RAPPORT DES RESPONSABLES DE COMITÉS, DES SECTEURS ET DU MAIRE

Comité Interculturel

Mme Thérèse Blanchet a assisté à une rencontre du comité interculturel pour le démarrage de la Boîte à films.

OMH :

Mme Thérèse Blanchet mentionne qu'il y a des nouveaux membres au sein du conseil d'administration de l'OMH, Mme Jeanne Laflamme est présidente, et Mme Ghislaine Labrecque représente les personnes.

Voirie :

Concernant la niveleuse, le filage électrique a été refait et le « gage » à température du moteur a été déplacé, ces travaux ont été réalisés par M. Bruno Marceau de chez Doryfor.

Incendie :

M. Étienne Cayouette-Goupil mentionne que les principaux points ont été discutés durant la séance, et que le rapport annuel a été déposé et accepté par le conseil.

26.0 CORRESPONDANCE

LETRE DE MOISSON BEAUCE

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT APPUYÉ, ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRE) QUE la Conseil Municipal octroie une subvention de 100\$ à Moisson Beauce (banque alimentaire régionale) pour l'année financière 2012.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 42-02-12

Résultats – recensement de 2011

La directrice mentionne que la diffusion des chiffres de population et des logements tirés du Recensement de la population 2011 devrait se faire le 8 février prochain sur le site web de Statistique Canada (www.statcan.gc.ca).

Lettre Hockey Mineur des Etchemins

La directrice fait lecture d'une demande d'appui financier pour l'organisation du Hockey mineur des Etchemins. Le conseil municipal d'un commun accord ne participera pas cette année au financement de cet organisme

Lettre de L'ADMQ – La violence envers les employés municipaux est intolérable.

La directrice fait lecture d'une lettre de l'ADMQ relativement aux événements du 16 janvier 2012, alors qu'un citoyen a sauvagement agressé le Directeur général de la Ville Verchères et son adjoint.

L'ADMQ travaille à la mise en place d'une Politique de tolérance zéro pour un milieu de travail sain et sécuritaire pour les employés municipaux.

L'ADMQ souhaite que cette politique soit adoptée lors de sa sortie par chaque municipalité du Québec.

Lettre Mutuelle des Municipalités du Québec

La directrice fait lecture d'une lettre nous informant que la MMQ versera une ristourne de 1,5 million au terme de l'exercice de 2011, la part attribuée à la Municipalité de Saint-Camille-de-Lellis s'élèvera à 1357\$.

27.0 VARIA :

A) Résolution, autorisation TVQ

IL EST PROPOSÉ PAR M. JOCELYN POULIOT, APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRE) QUE : la Municipalité de Saint-Camille autorise la directrice générale, à présenter une demande d'inscription à la TVQ, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Camille, et qu'elle soit autorisée à signer tous les documents relatifs à cette demande et aux déclarations subséquentes.

ADOPTÉE,

Résolution numéro 43-02-12

B) Réunion publique VTT

La séance publique sur les VTT se tiendra le samedi, 3 mars prochain, à la salle paroissiale, à compter de 13h30. Un communiqué sera envoyé via le bulletin municipal.

28.0 QUESTION(S) DE L'ASSISTANCE

Les questions de l'assistance.

29.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Mme Thérèse Blanchet propose la levée de l'assemblée à 21h25.

Maire suppléant, Serge Boutin

Directrice générale, Nicole Mathieu